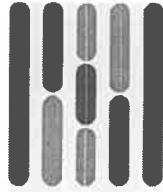


REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DU NEUBOURG

DÉCISION n° D-2026-09 :
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation de la cour d'école JEAN MOULIN

Le Maire de la Commune de LE NEUBOURG,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales énonçant les domaines de compétence pouvant être délégués au Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du 23 mai 2020 du Conseil Municipal autorisant le maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Pour le projet de désimperméabilisation de la cour d'école JEAN MOULIN, la municipalité a lancé un marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu la consultation publiée le 07 novembre 2025,

Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : Le marché de maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation de la cour d'école JEAN MOULIN est attribué à ATELIER LIGNES – 22 rue Antheaume – 76000 ROUEN pour un montant de 41 850 € HT.

Article 2 : Madame le Maire est autorisée à signer tout document afférent à ce marché.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site de la commune.

Le Maire rendra compte de cette décision au prochain Conseil Municipal.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 14 avril 2026

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

